

PAR COURRIEL ET PAR LA POSTE

Québec, le 3 novembre 2008

Monsieur Jean Charest
Premier ministre du Québec
Édifice Honoré-Mercier
835, boulevard René-Lévesque Est, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1B4

Objet : Indemnisation des frais de kilométrage

Monsieur le Premier Ministre,

Je vous écris pour vous demander d'intervenir afin que le Secrétariat du Conseil du trésor accepte de mener une vraie consultation de notre Syndicat en constituant une délégation chargée de résoudre, conjointement avec nos représentants, le problème de l'insuffisance de l'indemnisation des frais de kilométrage des personnes qui utilisent leur véhicule personnel dans l'exercice de leurs fonctions.

Une partie du personnel syndiqué au SPGQ est touchée par ce problème. L'indemnisation des frais de kilométrage s'effectue en application d'une directive que le Secrétariat du Conseil du trésor peut modifier après avoir consulté les organisations syndicales. Cette directive a été récemment modifiée sans qu'une véritable consultation n'ait eu lieu. Le 1^{er} octobre 2008, l'indemnité de kilométrage a été haussée unilatéralement d'un cent et demi pour chaque kilomètre parcouru, soit à 43 cents le km pour les premiers 8 000 premiers kilomètres d'utilisation et 35 cents et demi le km pour les kilomètres supplémentaires. La hausse ne peut suffire à indemniser correctement les personnes visées, membres de nos syndicats. Je crois utile de préciser que les membres de l'Assemblée nationale reçoivent présentement 45 cents le km, sans égard aux distances cumulatives parcourues.

.../2

Aujourd'hui, à cause de la forte amplitude de la variation du prix de l'essence et de la méthode de calcul utilisée par le Secrétariat du Conseil du trésor pour fixer l'indemnisation, nos membres utilisant leur voiture personnelle dans l'exercice de leurs fonctions en sont ni plus ni moins à financer de leurs poches les frais de fonctionnement des ministères et organismes qui les emploient. Nous comprenons que la crise financière que traverse la planète devrait inciter les pouvoirs publics à être « plus près de leur sacoche », mais il nous semble aussi que le personnel n'a pas à financer les frais de fonctionnement du gouvernement.

Le Syndicat attache beaucoup d'importance à sa demande, non seulement parce que certains de ses membres subissent un préjudice financier mais aussi parce qu'il importe de savoir s'il est possible d'espérer qu'un tel problème puisse trouver solution à la suite d'échanges ouverts et articulés entre les parties négociantes, dans un contexte où la Présidente du Conseil du trésor souhaite réformer le régime de négociation et ainsi, devons-nous croire, accorder davantage de place au dialogue et moins de place, beaucoup moins de place aux décrets ou autres mesures unilatérales.

Comme nous sommes vraisemblablement à la veille du déclenchement d'une élection générale, je profite donc de l'occasion pour saisir les leaders des principaux partis politiques québécois de la question et leur demander de faire connaître publiquement leurs positions respectives à ce sujet.

J'espère que vous donnerez suite à notre demande, laquelle vous est adressée après épuisement de nos représentations à d'autres niveaux.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président,


Gilles Dussault

- c. c. Madame Monique-Jérôme Forget, présidente du Conseil du trésor
- Monsieur Mario Dumont, chef de l'opposition officielle
- Madame Pauline Marois, cheffe du deuxième groupe d'opposition
- Monsieur Guy Rainville, chef du Parti vert du Québec
- Madame Françoise David, porte-parole du Parti Québec solidaire